

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 429**3 septembre 1996****SOMMAIRE**

Abbastanza S.A., Luxembourg	page 20567	Delimmobil S.A., Mamer	20584
Acta S.A., Luxembourg	20566	Dewaaay Luxembourg S.A., Luxembourg	20585
A.C.M. S.A., Bridel	20569	Dierickx, Leys Luxembourg S.A., Luxembourg	20589
Aegon International, Sicav, Luxembourg	20567	Diffusion Finance, S.à r.l., Luxembourg	20586
Agence Immobilière Grober, S.à r.l., Eschen	20567	Discount Bank and Trust Company S.A., Genève	20584
Agind International S.A., Luxembourg	20567	D.M.E., Distribution de Matériel Electrique, S.à r.l., Foetz	20585, 20586
Albamar Holding S.A., Luxembourg	20568	Electro-Confort, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	20583
Anaf Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	20568	Esterafael S.A., Luxembourg	20592
Anerov Holding S.A., Luxembourg	20568	Eudimat S.A., Heisdorf	20586
Arflux, S.à r.l., Luxembourg	20565	Georadar International S.A., Luxembourg	20546
Arifa International S.A., Luxembourg	20569	M.M.A. International S.A., Luxembourg	20552, 20553
Arrechimmo S.A., Luxembourg	20569	Oralmel S.A., Luxembourg	20547
Artie S.A., Esch-sur-Alzette	20587	Outdoor Advertising Investment S.A., Luxbg	20547
Asahi Seimi Investment Luxembourg S.A., Luxbg	20567	Overseas Courier Service Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	20548
Association de Participants S.A., Luxembourg	20572	Partegen S.A., Luxembourg	20548, 20549
Bachmann & Rieg S.A., Luxembourg	20573	Patent Line Holding S.A., Luxembourg	20547
Barbet Holding S.A., Luxembourg	20568	PGA S.A., Luxembourg	20550
Bayerische Landesbank Niederlassung Luxembourg, Luxembourg	20573	Placeuro, Sicav, Luxembourg	20551
Beal, S.à r.l., Luxembourg	20576	Promoco S.A., Luxembourg	20550, 20551
Belgofin S.A., Luxembourg	20573, 20574	Raiba Finance S.A., Luxembourg	20554
Bergam S.A., Luxembourg	20573	Recordati International Holding S.A., Luxembourg	20555
Beta Global, Sicav, Luxembourg	20572	Richard Investments S.A., Luxembourg	20551
BL Equities, Sicav, Luxembourg	20574, 20575	Rodastock S.A., Rodange	20556
Blue Machine International, S.à r.l., Bascharage	20575	Ronanco Financial Investment S.A., Luxembourg	20554
Bouleton Holding S.A., Luxembourg	20575, 20576	3 R, S.à r.l., Luxembourg	20566
Bremaas S.A., Luxembourg	20576, 20577	Sandvest Petroleum S.A., Luxembourg	20550
Cala Immo S.A., Luxembourg	20576	Santorini S.A., Luxembourg	20554
Canreal S.A., Luxembourg	20576	Scandi Technology S.A., Luxembourg	20554
Capital Recovery Investments S.A., Luxembourg	20578	Scantrust Holding S.A., Luxembourg	20555
Capricorn Communication S.A., Luxembourg	20578	S.G.L. S.A., Luxembourg	20556
Castor et Pollux, Sicav, Luxembourg	20577	Sicav Euro Continents (Conseil) S.A., Luxembourg	20553
Caves Gales S.A., Bech-Kleinmacher	20579	Sicav Euro Continents, Luxembourg	20549
C.E.F.I. S.A., Luxembourg	20578	Skyland Properties S.A., Luxembourg	20556
Centrale Informatique, S.à r.l., Luxembourg	20579	Société de Gestion d'Europe Obligations S.A., Luxembourg	20556, 20557
Cifco S.A. Holding, Luxembourg	20577	Société d'Exploitation des Magasins Couleurs Robert Steinhäuser, S.à r.l., Luxembourg	20558
Cipari S.A.H., Luxembourg	20579	Soclair Commerciale S.A., Luxembourg	20556
City Developments S.A., Luxembourg	20580	Soclair Equipements S.A., Luxembourg	20557
City Financial Administration (Luxembourg) S.A., Luxembourg	20580	Soclair S.A., Luxembourg	20556
Clio Holding S.A., Luxembourg	20580	Soclinpar S.A., Luxembourg	20557
Coditel Invest S.A., Luxembourg	20581	Sport-Plus, S.à r.l., Luxembourg	20557, 20558
Cofinal Luxembourg S.A., Luxembourg	20582	Starcon, GmbH, Niedercorn	20558, 20559
Compagnie Financière Euro-Asiatique S.A., Luxbg	20579	Systeminvest S.A., Luxembourg	20559
Compagnie Internationale des Conseils (Luxembourg) S.A., Luxembourg	20582, 20583	Tax Ratio Treuhand, GmbH, Luxembourg	20559
Contessa Real Estate and Trading Company S.A., Luxembourg	20583	Thyssen Ascenseurs Luxembourg, S.à r.l., Howald Transfluvia, GmbH., Luxembourg	20560, 20560
Continental Investments and Management S.A., Luxembourg	20583	Vald. Birn Holding S.A.H., Luxembourg	20561
Continental Real Estate Company S.A., Luxembg	20582	Vereins- und Westbank Beteiligungsgesellschaft S.A. Soparfi, Luxembourg	20560
Corfina (Luxembourg) S.A., Luxembourg	20581	Waferprod Holding S.A., Luxembourg	20561
Cracker-Lux S.A., Luxembourg	20584	Warrior S.A.H., Luxembourg	20562, 20565
Crown Holding & Investment Limited, Luxembourg-Strassen	20584	XBC Finance S.A.H., Luxembourg	20565
Crown Investments Limited, Luxembourg	20584	Zamfin S.A., Luxembourg	20565
		Zanparfi S.A., Luxembourg	20566
		Zunis S.A., Luxembourg	20560

**GEORADAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. OCEANIC DISPOSAL MANAGEMENT INCORPORATED HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.191.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OCEANIC DISPOSAL MANAGEMENT INCORPORATED HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, rue d'Eich, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 janvier 1995, publié au Mémorial C n° 243 du 6 juin 1995 et dont les statuts n'ont subi jusqu'à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giorgio Comerio, demeurant à Guernsey.

Le président désigne comme secrétaire Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Andrea Michielini, demeurant à Pedrazzo (Italie).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'action qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il appert de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la raison sociale de la société;
2. Modification subséquente de l'article 1^{er}, premier alinéa des statuts;
3. Modification de l'objet social de la société;
4. Acceptation de la démission de tous les membres du conseil d'administration actuellement en fonction;
5. Nomination d'un nouveau conseil d'administration;
6. Suppression de la mention sur les sociétés holding dans l'article 13 des statuts.

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la raison sociale de la société en GEORADAR INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er}, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Par la présente, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GEORADAR INTERNATIONAL S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts (objet social de la société), abandonnant le statut de holding régie par la loi de 1929 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet de s'intéresser à toutes les activités ayant trait à la géologie et la géotechnique. Elle a également pour objet toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En outre, la société est autorisée à procéder à toutes opérations commerciales rentrant dans le cadre de son objet ci-dessus.»

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de tous les membres du conseil d'administration actuellement en fonction. Décharge pleine et entière lui est accordée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

1. Monsieur Giordano Luminoso, demeurant à Riyadh (Arabie-Saoudite).

2. Monsieur Giorgio Comerio, demeurant à Guernsey.
3. Monsieur Andrea Michielini, demeurant à Pedrazzo (Italie).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la mention sur les sociétés holding dans l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Comerio, C. Dessoy, A. Michielini, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 1996, vol. 823, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 5 juin 1996.

J. Elvinger.

(20401/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

ORALMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.738.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 6 juin 1996.

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ORALMED S.A. tenue extraordinairement («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de nommer Monsieur H.R. Herzog, Administrateur de la Société.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20402/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

OUTDOOR ADVERTISING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.180.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

*Pour OUTDOOR ADVERTISING
INVESTMENT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

S. Wallers P. Frédéric

(20403/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

PATENT LINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 16, rue Giselbert.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 décembre 1995

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les sociétés TASWELL INVESTMENTS LTD, CARDALE OVERSEAS INC. et KELWOOD INVESTMENTS LTD ont été nommées administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Lex Benoy, Monsieur Arjen Van de Wall et Maître Pierrot Schiltz.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20407/614/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

OVERSEAS COURIER SERVICE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 36.584.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Signature.

(20404/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

PARTEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTEGEN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 459 du 13 octobre 1992, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 219 du 13 mai 1993 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 493 du 29 septembre 1995.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlinge-sur-Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000.- BEF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six millions de francs belges (6.000.000.- BEF) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de six millions de francs belges (BEF 6.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de six millions de francs belges (BEF 6.000.000.-) à douze millions de francs belges (BEF 12.000.000.-), par transformation de créances.

b) Souscription aux nouvelles actions par DISTRIGEN S.A. et modification afférente de l'article 5 des statuts après adoption du point 1 de l'ordre de jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de six millions de francs belges (6.000.000.- BEF), pour le porter de son montant actuel de six millions de francs belges (6.000.000.- BEF) à douze millions de francs belges (12.000.000.- BEF), par transformation en capital à due concurrence d'une créance qu'un actionnaire, savoir DISTRIGEN S.A., avec siège social à Luxembourg, 3, avenue Pasteur, a envers PARTEGEN S.A.

L'assemblée marque son accord avec cette conversion de créances en capital.

Les prédites créances font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, Monsieur Paul Lutgen, demeurant à Luxembourg.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

Conclusions:

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport soit 6.000.000.- francs, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et au pair comptable des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 6.000 actions d'une valeur nominale de 1.000.- francs chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription la société DISTRIGEN S.A., préqualifiée, pour laquelle intervient Monsieur Robert Klopp, préqualifié, agissant en vertu d'un pouvoir annexé aux présentes.

Le souscripteur, représenté comme dit ci-avant, marque son accord avec cette conversion de créance en capital.
Les six mille (6.000) actions nouvelles souscrites par la société DISTRIGEN S.A., préqualifiée, sont attribuées pour la conversion en capital de la créance envers l'actionnaire majoritaire à concurrence de six millions de francs belges (6.000.000,- BEF).

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le 1^{er} alinéa de l'article quatre des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 4. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à douze millions de francs belges (12.000.000,- BEF), représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à cent mille francs (100.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Klopp, K. Rollinger, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 1996, vol. 824, fol. 75, case 6. – Reçu 60.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 1996.

F. Kessler.

(20405/219/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

PARTEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 1996.

F. Kessler.

(20406/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SICAV EURO CONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epéray.

R. C. Luxembourg B 49.850.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 101, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Signatures.

(20430/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SICAV EURO CONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epéray.

R. C. Luxembourg B 49.850.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de SICAV EURO CONTINENTS du 9 avril 1996

L'Assemblée Générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste d'Administrateur:

Messieurs Michel Vedrenne

Jean-Jacques Pire

Michel Parizel

Daniel Matthys

Jacques van Hecke

Sont nommés administrateurs délégués:

Messieurs Michel Vedrenne

Jean-Jacques Pire

L'Assemblée Générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste de Réviseur:

LA FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 101, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20431/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

PGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, IMACORP BUSINESS CENTRE.
R. C. Luxembourg B 48.725.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrice ARATHNI, administrateur de sociétés, demeurant à F-76133 La Sente, Notre-Dame du Bec.
Lequel comparant a prié le notaire d'acter que:

- Le 16 septembre 1994 fût constituée par acte du notaire instrumentaire la société anonyme PGA S.A., R. C. B n° 48.725, dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 529 du 16 décembre 1994;
- La société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;
- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société PGA S.A.;
- Par la présente, le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;
- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société PGA S.A. déclare que tout le passif de la société PGA S.A. est réglé;
- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à F-76133 La Sente, Notre-Dame du Bec;
- Sur ce le comparant a présenté au notaire les certificats d'actions toutes au porteur, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Arathni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1996, vol. 90S, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1996.

A. Schwachtgen.

(20408/216/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SANDVEST PETROLEUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.200.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 6 juin 1996

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SANDVEST PETROLEUM S.A. tenue extraordinairement («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de nommer Monsieur H.R. Herzog, Administrateur de la Société.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20424/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

PROMOCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 6.925.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau LUF (245.321,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Signature.

(20414/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

PROMOCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 6.925.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau LUF 511.365,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Signature.

(20415/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

PLACEURO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R. C. Luxembourg B 31.183.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 101, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Signatures.

(20409/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

PLACEURO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R. C. Luxembourg B 31.183.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 avril 1996

L'Assemblée Générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste d'administrateur:

Monsieur Michel Vedrenne,

Monsieur Jean-Jacques Pire,

Monsieur Bernard Busschaert,

Monsieur Jean-Marie Legrand,

Monsieur Patrick Legrand,

Monsieur Daniel Matthys,

Monsieur Jacques Van Hecke.

Sont nommés administrateurs-délégués:

Monsieur Michel Vedrenne,

Monsieur Jean-Jacques Pire.

L'Assemblée Générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste de Réviseur la FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 101, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20410/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

RICHARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 43.673.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20420/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

RICHARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.673.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20421/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

**M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. PRADA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PRADA INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 227 du 30 mai 1991.

La séance est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Robert Klopp, employé privé demeurant à Leudelage.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlinge-sur-Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Modification de la raison sociale en M.M.A. INTERNATIONAL S.A.

b) Transformation de la société de société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

c) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

L'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies, y compris par voie d'émissions obligataires.

La société est constituée pour une durée illimitée.»

d) Suppression du mot - holding - dans l'article premier des statuts pour tenir compte du point b) de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société en M.M.A. INTERNATIONAL S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et de supprimer dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer le libellé de l'objet social (article 3 des statuts) et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

L'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de

cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société pourra également acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies, y compris par voie d'émissions obligataires.

La société est constituée pour une durée illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le mot - holding - dans l'article premier des statuts, qui a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de M.M.A. INTERNATIONAL S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Klopp, K. Rollinger, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 1996, vol. 824, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 1996.

F. Kessler.

(20411/219/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. PRADA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 1996.

F. Kessler.

(20412/219/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SICAV EURO CONTINENTS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R. C. Luxembourg B 49.851.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 101, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Signatures.

(20432/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SICAV EURO CONTINENTS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R. C. Luxembourg B 49.851.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de SICAV EURO CONTINENTS (CONSEIL) S.A. du 15 mai 1996

L'Assemblée Générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an un poste d'administrateur:

Messieurs Michel Vedrenne

Jean-Jacques Pire

Michel Parizel

Sont nommés administrateurs délégués:

Messieurs Michel Vedrenne

Jean-Jacques Pire

Michel Parizel

L'Assemblée Générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste de Réviseur d'Entreprise:

LA FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 101, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20433/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

RAIBA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.357.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

Pour RAIBA FINANCE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(20417/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

RAIBA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.357.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

Pour RAIBA FINANCE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(20418/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SANTORINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.358.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour SANTORINI S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(20425/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SCANDI TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.121.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 6 juin 1996

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SCANDI TECHNOLOGY S.A. tenue extraordinairement («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de nommer Monsieur H.R. Herzog, Administrateur de la Société.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20426/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

RONANCO FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.643.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20423/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

RECORDATI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 12.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 17, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 22 avril 1996

L'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs Messieurs Giovanni Recordati, Sandro Onestinghel et Luciano Boccasso.

L'assemblée générale a élu comme commissaire aux comptes Monsieur Fritz Squindo, Financial Director, RECORDATI S.p.A., demeurant à 1, Via Matteo Civitali, Milan, en remplacement de Monsieur Carlo Palazzesi, commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour RECORDATI INTERNATIONAL
HOLDING S.A.
Signature

(20419/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SCANTRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.115.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme SCANTRUST HOLDING S.A., tenue à Luxembourg le 7 juin 1996, que:

- Nomination à la fonction d'administrateur de:

Monsieur Per Brännhammar, demeurant à Stockholm,

Monsieur A. Madsen, demeurant à Copenhague,

Monsieur Adrien Lorgé, demeurant à Lintgen.

- COMMISERV, S.à r.l., domicilié au 56, boulevard Napoléon I^{er}, a été nommé Commissaire aux comptes de la société.

- Le nouveau siège social de la société est situé au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20427/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SCANTRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.115.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme SCANTRUST HOLDING S.A., tenue à Luxembourg le 7 juin 1996 à 15.00 heures, que:

- Acceptation de la démission de Messieurs Carlos Zeyen, Marc Feider et Guy Arendt de leur fonction d'administrateur;

- Décharge a été donnée aux administrateurs sortants pour leur mandat;

- Reconfirmation de la nomination de 3 nouveaux administrateurs, Messieurs Brännhammar, Lorgé et Madsen précédemment nommés lors de l'assemblée générale extraordinaire en date de ce jour à 11.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour la société

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20428/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

RODASTOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 13.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 12 juin 1996.

J. Bouchoms
Le Président

(20422/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

S.G.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 29.317.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20429/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SKYLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.003.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20434/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SOCLAIR S.A. en liquidation.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 6.950.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Signature.

(20437/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SOCLAIR COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 17.637.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Signature.

(20438/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SOCIETE DE GESTION D'EUROPE OBLIGATIONS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 10.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 103, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1996.

Pour la société
Signature

(20435/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SOCIETE DE GESTION D'EUROPE OBLIGATIONS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 10.578.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 90S, fol. 14, case 10:

a) qu'à partir du 1^{er} octobre 1995, le représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations, a été changé. Madame Hélène Ploix, démissionnaire, a été remplacée par Madame Isabelle Bouillot;

b) que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société de gestion FIDABEL ont été reconduits pour un nouveau terme de six ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2002;

3) qu'ainsi, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Madame Isabelle Bouillot, présidente,
- CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES, Paris, représentée par Monsieur Jacques Fourcail,
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, représentée par Monsieur Raymond Kirsch,
- DEUTSCHE GIROZENTRALE-DEUTSCHE KOMMUNALBANK, représentée par Monsieur Dieter Goose,
- Monsieur Christian Giacomotto,
- Monsieur Henri Heliot,
- Monsieur Philippe Marchat,
- Monsieur Alain Brochard;

d) que la désignation de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN a été confirmée avec siège à Luxembourg comme réviseur d'entreprises du fonds commun de placement EUROPE OBLIGATIONS.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1996.

Signature.

(20436/210/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 17.638.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Signature.

(20439/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SOCLINPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 16.980.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 1996

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Guy Fasbender, Commissaire aux comptes, pour une période d'un an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour le Conseil d'Administration

X. Scheyven

F. Velge

Administrateur

Président

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20440/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SPORT-PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 12, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 23.450.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

(20442/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SPORT-PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 12, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 23.450.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

(20441/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SOCIETE D'EXPLOITATION DES MAGASINS COULEURS ROBERT STEINHÄUSER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 15.828.

Constituée par-devant M^e Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 1978, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 109 du 26 mai 1978, modifiée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°253 du 30 juillet 1990, modifiée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 118 du 8 mars 1996.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1996, vol. 479, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'EXPLOITATION DES MAGASINS
COULEURS ROBERT STEINHÄUSER, S.à r.l.
KPMG EXPERTS-COMPTABLES

Signature

(20445/537/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

STARCON, G.M.B.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Niedercorn, 201, avenue de la Liberté.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Mohammad Javad Mehrafza, ingénieur, demeurant à L-4602 Niedercorn, 201, avenue de la Liberté.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) que la société à responsabilité limitée STARCON G.M.B.H. avec siège social à L-4602 Niedercorn, 201, avenue de la Liberté, a été constituée, suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Redange, en date du 16 août 1994, publié au Mémorial C,

b) que le capital social s'élève à un million de francs (1.000.000,-), divisé en mille (1.000) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune et qu'il était souscrit comme suit:

1.- Monsieur Mohammad Javad Mehrafza, préqualifié, cinq cents parts	500
2.- Monsieur Ahad Rahnamaei, architecte, demeurant à D-76131 Karlsruhe, Rintheimer-Hauptstrasse 93, cinq cents parts	500
Total: mille parts	1.000

Sur ce:

Le comparant a déclaré que Monsieur Ahad Rahnamaei, préqualifié, lui a cédé toutes ses parts de la prédite société, soit 500 parts sociales et ce, en vertu d'une cession de parts sous seing privé datée du 9 octobre 1995 et que le prix intégral a été réglé entre parties.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et il en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Ensuite le comparant déclare avoir cédé cinq cents parts de la prédite société à Monsieur Mohit Amirnia, ingénieur en construction, demeurant à L-1365 Luxembourg, 33, Montée St. Crépin, ici présent et ce acceptant, pour le prix de cinq cent mille francs (Frs 500.000,-).

Monsieur Mohammad Javad Mehrafza déclare avoir reçu de Monsieur Mohit Amirnia, prénommé, le prédit montant de cinq cent mille francs (Frs 500.000,-) avant la passation des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

Acceptation

Les associés consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code civil, tant en leur nom personnel qu'au nom et pour le compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après ces cessions, les associés représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire des associés de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et d'un commun accord, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le deuxième alinéa de l'article six des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Mohammad Javad Mehrafza, fünfhundert Anteile	500
2.- Herr Mohit Amirnia, fünfhundert Anteile	500
Total. eintausend Anteile	1.000»

Deuxième résolution

Démission et décharge sont accordées à Monsieur Mohammad Javad Mehrafza en sa qualité de gérant unique. Est nommé gérant unique, Monsieur Mohit Amirnia, pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de trente mille francs (30.000,- frs).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connus, aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Mehrafza, M. Amirnia, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 30 octobre 1995, vol. 397, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juin 1996.

U. Tholl.

(20443/232/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

STARCON, G.M.B.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Niedercorn, 201, avenue de la Liberté.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 27 octobre 1995, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

(20444/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

SYSTEMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.230.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement, le 6 juin 1996

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SYSTEMINVEST S.A. tenue extraordinairement («la Société»), il a été décidé comme suit:

de nommer Monsieur H. R. Herzog, Administrateur de la Société.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20446/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

TAX RATIO TREUHAND, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 30.526.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

(20447/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

THYSSEN ASCENSEURS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 25.146.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, SOCIETE CIVILE
Signature

(20448/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

TRANSFLUVIA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 30.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des associés et enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 3, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour TRANSFLUVIA, G.m.b.H.
Signature

(20449/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

VEREINS- UND WESTBANK BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Soparfi, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.945.

Die Bilanz nebst Anlagen zum 31. Dezember 1995, einregistriert in Luxemburg, am 3. Juni 1996, Band 479, Blatt 103, Feld 12, wurde am 12. Juni 1996 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Juni 1996.

Unterschrift.

(20452/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

ZUNIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.930.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 1996 que:

- L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Louis Bonani, Monsieur Angelo De Bernardi et de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani de leurs fonctions d'administrateur de la société.

- L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Adrien Schaus de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

- L'assemblée élit aux fonctions d'administrateur de la société pour le terme d'une année renouvelable:

Monsieur Emanuelle Bozzone, administrateur de sociétés, demeurant à Chiasso (Suisse),

Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997.

L'assemblée élit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour le terme d'une année renouvelable: la FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, avec siège social à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997.

Le siège de la société est transféré du 32, rue A. Neyen au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20453/317/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

WAFERPROD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.052.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement, le 6 juin 1996

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de WAFERPROD HOLDING S.A. tenue extraordinairement («la Société»), il a été décidé comme suit:

de nommer Monsieur H. R. Herzog, Administrateur de la Société.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20454/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

VALD. BIRN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.154.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-ninth of May.

Before Maître Frank Baden, notary public residing in Luxembourg, in place of Maître Marc Elter, notary public residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VALD. BIRN HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R. C. Luxembourg, section B number 38.154, incorporated by deed established on the 26th of September 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 113 of the 30th of March 1992 and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Dominique Audia, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, bachelor of law, residing in Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, 1,000,000 (one million) shares, representing the whole capital of the corporation of a global amount of DKK 10,000,000.- (ten million Danish crowns), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Liquidation of the company.
2. Appointment of Mr Chr. Pedersen as liquidator.
3. Attribution to the liquidator of the largest powers and authorities to carry out the liquidation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the anticipative dissolution of the company and its throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator Mr Christian Pedersen, company director, residing in Holstebro, Denmark.

Third resolution

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the co-ordinated law on commercial companies. He is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALD. BIRN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R. C. Luxembourg, section B numéro 38.154, constituée suivant acte en date du 26 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 113 du 30 mars 1992, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que 1.000.000 (un million) d'actions, représentant l'intégralité du capital social d'un montant global de DKK 10.000.000,- (dix millions de couronnes danoises) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Liquidation de la société.
2. Nomination de Monsieur Chr. Pedersen en tant que liquidateur.
3. Attribution aux liquidateurs des pouvoirs les plus larges pour mener la liquidation à son terme.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur Monsieur Christian Pedersen, administrateur de sociétés, demeurant à Holstebro, Danemark.

Troisième résolution

Le liquidateur est nanti des pouvoirs les plus généraux prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Il est autorisé, sous sa responsabilité, à déléguer, pour des opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, tout ou partie de ses pouvoirs tels qu'il le déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. Audia, H. Janssen, P. Van Hees, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 91S, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1996.

M. Elter.

(20451/210/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

WARRIOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 27.969.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-ninth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of WARRIOR, R. C. Number B 27.969, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 20th, 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 194 of July 19th, 1988.

The Articles of Incorporation have been amended by ten deeds of the undersigned notary dated August 10th, 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 301 of November 15th, 1988, August 26th, 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 309 of November 23rd, 1988, June 25th, 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 22 of 25 January 1991, October 9th, 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 235 of 5 June 1991, June 11th, 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 458 of 11 December 1991, September 19th 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associa-

tions, Number 117 of 1st April 1992, February 19th 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 353 of August 19th 1992, July 2nd, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 522 of November 12th 1992, October 20th, 1994 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 42 of January 26th, 1995 and March 29th, 1996 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at three p.m., Miss Anne-Marie Fève, private employee, residing in Strassen, being in the chair.

The Chairman has appointed as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting has elected as scrutineer Mr Christophe Davezac, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one hundred and twenty-five thousand (125,000) Ordinary Shares (divided into seventy-five thousand (75,000) «A» Ordinary Shares and fifty thousand (50,000) «B» Ordinary Shares) having a par value of two pounds sterling (GBP 2.-) each, representing the total capital of two hundred and fifty thousand pounds sterling (GBP 250,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

It is specified that 12,500 B shares presently held by the company to have been repurchased do not have any voting right.

The attendance list, signed by the shareholders or their representatives or proxies present at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Cancellation of 12,500 «B» ordinary shares in the capital of the company presently held by it to have been previously repurchased.

2. Subsequent reduction of the share capital.

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the result of the foregoing resolutions.

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote of the shares having voting right:

First resolution

The General Meeting resolved to cancel twelve thousand five hundred (12,500) «B» ordinary shares in the capital of the company presently held by it to have been previously repurchased.

Second resolution

The General Meeting resolved to reduce the share capital by twenty-five thousand (25,000.-) pounds sterling to bring it from its present amount of two hundred and fifty thousand (250,000.-) pounds sterling to two hundred and twenty-five thousand (225,000.-) Pounds Sterling.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5. Share capital.** The Company has a subscribed and paid-up share capital of two hundred and twenty-five thousand pounds sterling (GBP 225,000.-), represented by one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) Ordinary Shares, divided into seventy-five thousand (75,000) «A» Ordinary Shares and thirty-seven thousand five hundred (37,500) «B» Ordinary Shares, all having a par value of two pounds sterling (GBP 2.-) each and all of which have been fully paid up in cash. «A» Ordinary Shares and «B» Ordinary Shares shall rank *pari passu* in all respects except where differential rights or provisions are attached thereto in these Articles.»

Fourth resolution

The General Meeting authorizes the Board of Directors to carry out and/or instruct any Director to carry out the foregoing resolutions, including, without limitation, by cancelling shares certificates and effecting entries into the register of shareholders.

Valuation of the reduction of capital

For registration purposes, the present reduction of capital is valued at one million two hundred and nine thousand five hundred (1,209,500.-) francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately fifty-five thousand (55,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de WARRIOR, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 194 du 19 juillet 1988.

Les statuts ont été modifiés par dix actes du notaire instrumentaire en date des 10 et 26 août 1988, 25 juin 1990, 9 octobre 1990, 11 juin 1991, 19 septembre 1991, 19 février 1992, 2 juillet 1994, 20 octobre 1994 et 29 mars 1996, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 301 du 15 novembre 1988, C, N° 309 du 23 novembre 1988, C, N° 22 du 25 janvier 1991, C, N° 235 du 5 juin 1991, C, N° 458 du 11 décembre 1991, C, N° 117 du 1^{er} avril 1992, C, N° 353 du 19 août 1992, C, N° 522 du 12 novembre 1992, C, N° 42 du 26 janvier 1995 respectivement non encore publié.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Mademoiselle Anne-Marie Fève, employée privée, demeurant à Strassen.

Mademoiselle la Présidente a désigné comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Christophe Davezac, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent vingt-cinq mille (125.000) actions ordinaires (divisées en soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires de catégorie «A» et cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie «B») ayant chacune une valeur nominale de deux livres sterling (GBP 2,-) livres sterling chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Il est précisé que 12.500 actions B actuellement détenues par la société pour avoir été rachetées n'ont aucun droit de vote.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires ou de leurs représentants ou porteurs de procurations présents à l'assemblée, restera annexée ensemble avec les procurations au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression des 12.500 actions ordinaires B dans le capital de la société actuellement détenues par elle pour avoir été rachetées.
2. Réduction subséquente du capital social.
3. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions précédentes.
4. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, l'Assemblée a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix des actions ayant droit de vote:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les douze mille cinq cents (12.500) actions ordinaires B dans le capital de la société actuellement détenues par elle pour avoir été rachetées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de vingt-cinq mille (25.000) livres sterling pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille (250.000,-) livres sterling à deux cent vingt-cinq mille (225.000,-) livres sterling.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article cinq des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital souscrit et libéré de deux cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 225.000,-), représenté par cent douze mille cinq cents (112.500) actions ordinaires divisées en soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires de catégorie «A» et trente-sept mille cinq cents (37.500) actions ordinaires de catégorie «B», ayant chacune une valeur nominale de deux livres sterling (GBP 2,-) et qui ont toutes été entièrement libérées. Les actions ordinaires de catégorie «A» et de catégorie «B» auront à tous les égards les mêmes droits, excepté les cas où des droits ou dispositions différentes leur sont accordés dans les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à appliquer et/ou à mandater tout administrateur pour appliquer les résolutions précédentes, y compris, sans limitation, par la destruction des certificats d'actions et des inscriptions sur le registre des actionnaires.

Estimation de la réduction de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, la réduction de capital qui précède a été estimée à un million deux cent neuf mille cinq cents (1.209.500,-) francs.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés à cinquante-cinq mille (55.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.-M. Fève, R. Thill, C. Davezac, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 90S, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

A. Schwachtgen.

(20455/230/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

WARRIOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 27.969.

Statuts coordonnés suivant les actes du 29 mars respectivement 29 avril 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

A. Schwachtgen.

(20456/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

XBC FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 31.892.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XBC FINANCE S.A.H.

Signature

(20457/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

ZAMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 6 juin 1996 que Monsieur Roberto Feller, administrateur, demeurant à Zürich a été nommé nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur-démissionnaire Mademoiselle Dany Manderscheid.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20458/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

ARFILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 28.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 18, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

(20479/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ZANPARFI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 6 juin 1996 que Monsieur Roberto Feller, administrateur, demeurant à Zürich a été nommé nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur-démissionnaire Mademoiselle Dany Manderscheid.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20459/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1996.

3 R, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1617 Luxembourg, 101, rue de Gasperich.
R. C. Luxembourg B 50.760.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Robert Assadouline, professeur, demeurant à Luxembourg, 101, rue de Gasperich.
- 2) Monsieur Mikhail Chemagonov, musicien, demeurant à Oufa (Russie), ici représenté par Monsieur Robert Assadouline, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Oufa (Russie), le 3 novembre 1995, laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée 3 R, S.à r.l., ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 101, rue Gasperich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 7 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 336 du 24 juillet 1995, dont le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, détenues à raison de cinquante (50) parts par Monsieur Robert Assadouline et de cinquante (50) parts par Monsieur Mikhail Chemagonov, prénommés.

La démission de Monsieur Mikhail Chemagonov, musicien, demeurant à Oufa (Russie), comme gérant est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée.

Monsieur Robert Assadouline reste gérant unique de la société.

Les associés décident que la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Remich, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Assadouline, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 juin 1996, vol. 458, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 juin 1996.

A. Lentz.

(20469/221/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ACTA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J. P. Pescatore.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 mai 1996

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à l'intérieur de la commune de Luxembourg. L'adresse du siège social se trouvera dorénavant à 4, avenue J. P. Pescatore à L-2324 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 33, case 4 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20471/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ABBASTANZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.367.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

ABBASTANZA S.A.,
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20470/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

AEGON INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2099 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 51.713.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour la Société
P. MARC FEIDER

(20472/282/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

AGENCE IMMOBILIERE GROBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8479 Eischen, 9, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 41.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 18, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour la S.à r.l. AGENCE IMMOBILIERE GROBER
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(20473/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

AGIND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.820.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour AGIND INTERNATIONAL S.A.
KREDIETRUST
Signatures

(20474/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ASAHI SEIMEI INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 21.053.

The balance sheet as per December 31st, 1995, registered in Luxembourg on June 12th 1996, vol. 480, fol. 37, case 9, has been deposited at the record office of the Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, on June 13th, 1996.

ALLOCATION OF RESULTS

– Profit for the financial year	USD	10.368.003,40
– Transfer to the legal reserve	USD	(518.400,17)
– Dividends	USD	(9.849.603,23)
– To be carried forward	USD	0

As for publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, June 11th, 1996.

Signature.

(20483/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ALBAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.707.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

ALBAMAR HOLDING S.A.,
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20475/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ANAF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.701.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

ANAF LUXEMBOURG S.à r.l.
C.Y. Anaf
Gérant

(20476/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ANEROV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.677.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

ANEROV HOLDING S.A.,
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20477/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ANEROV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.677.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mars 1996

La démission de Monsieur Marc Mommaerts, Administrateur, est acceptée et Monsieur Guy Lammar, employé privé, Itzig, est nommé en son remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme
ANEROV HOLDING S.A.
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20478/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BARBET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1996.

E. Schroeder.

(20486/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ARIFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.686.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

ARIFA INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20480/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ARIFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.686.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 19 avril 1996

- Les mandats d'Administrateur de Madame Françoise Stamet et Messieurs Bob Faber et François Mesenburg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 2 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 2 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme
ARIFA INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20481/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ARRECHIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.856.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 15 mai 1996 que l'assemblée générale des actionnaires a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20482/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

A.C.M., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

- 1.- D.V.-CONSULT, ayant son siège social à Bridel, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Viviane Deroije, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel;
 - 2.- Monsieur Guido E. Wathion, expert-comptable, demeurant à Bridel.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de A.C.M., Société Anonyme.

Le siège social est établi à Bridel.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne

puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet:

- le conseil en organisation et exploitation informatique, l'assistance à l'achat et à la vente, l'importation, l'exportation, le négoce en général, la livraison et la maintenance de matériaux et de logiciels informatiques, la prestation de services informatiques en général;

- la conception, l'application, le développement, la commercialisation de tous logiciels informatiques;

- l'exploitation de tous droits intellectuels au sens large;

- le conseil en matière d'organisation de la gestion d'entreprises;

- la gestion, l'administration et le contrôle d'entreprises, en particulier de sociétés commerciales, notamment par l'exercice de mandats d'administrateur, ou d'administrateur-délégué;

- l'investissement dans des entreprises, tant sous forme de capital que de prêts éventuellement subordonnés, ou par le biais du cautionnement et la mise en valeur d'entreprises dans lesquelles la société est intéressée.

Toute opération d'achat, de vente, d'échange, d'exploitation, de mise en valeur de biens immobiliers et mobiliers, de gestion, d'administration, de leasing et de location de tous biens meubles et immeubles ou parties divisées ou indivises d'immeubles généralement quelconques, ainsi que toutes activités connexes, analogues ou semblables qui s'y rapportent directement ou indirectement;

- la prise d'intérêts, sous quelque forme que se soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription, et de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts;

- prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement;

- prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières et industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social;

- réaliser son objet social directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts;

- prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer, soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5), deuxième alinéa, de la même loi.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée.

Art. 7. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter la société valablement dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 avril à 18.00 heures à Bridel, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. D.V.-CONSULT S.A., prénommée	124
2. Monsieur Guido E. Wathion, prénommé	1
Total: cent vingt-cinq actions	125

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 45.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a. Monsieur Marcel Defourny, administrateur de sociétés, demeurant à B-Tongres,

b. Monsieur Pierre Deventer, ingénieur commercial, demeurant à B-Nivelles,

c. Monsieur Jean-Louis Happart, administrateur de sociétés, demeurant à B-Tongres.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Guido E. Wathion, expert-comptable, demeurant à Bridel.

- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.
 5) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.
 6) Sont nommés administrateurs-délégués:
 a) Monsieur Marcel Defourny, administrateur de sociétés, demeurant à B-Tongres,
 b) Monsieur Pierre Deventer, ingénieur commercial, demeurant à B-Nivelles.

La société est valablement engagée en toutes circonstances sous la signature individuelle d'un de ses administrateurs-délégués.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état ou demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Deroije, G. E. Wathion, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mai 1996, vol. 823, fol. 17, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 5 juin 1996.

A. Biel.

(20460/203/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ASSOCIATION DE PARTICIPANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 22.753.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

ASSOCIATION DE PARTICIPANTS S.A.
Société Anonyme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(20484/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BETA GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.038.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour BETA GLOBAL, SICAV
KREDIETRUST S.A.

C. Lamesch	Signature
Chef de Service	

(20494/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BETA GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.038.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective 30th April 1996

The resignation of Mr Javier de Frutos Arroyo as a Director of the Sicav, effective 26th April 1996, is accepted.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of Shareholders held on 30th April 1996

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, are re-elected as Authorized Auditor for a new term of one year until the Annual General Meeting of 1997.

Certified true extracts
For BETA GLOBAL, SICAV
KREDIETRUST S.A.

C. Lamesch	Signature
Chef de Service	

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20495/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BACHMANN & RIEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 19.449.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

– Report à nouveau DEM (22.133,84)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Signature.

(20485/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BAYERISCHE LANDESBANK NIEDERLASSUNG LUXEMBURG.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 47.892.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

BAYERISCHE LANDESBANK NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

Signature

Signature

(20488/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BAYERISCHE LANDESBANK NIEDERLASSUNG LUXEMBURG.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 47.892.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

BAYERISCHE LANDESBANK NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

Signature

Signature

(20489/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BERGAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 40.952.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 1996 que Mademoiselle Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à Aspelt a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

Pour la société

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 39, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20493/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BELGOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.221.

Le bilan au 30 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

BELGOFIN S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(20491/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BELGOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.221.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 1996

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs François Mesenburg et Alexis de Laet sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.
- Monsieur Bob Faber, maître en sciences économiques, Luxembourg est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002 en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts, démissionnaire.

BELGOFIN S.A.

Société Anonyme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20492/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BL EQUITIES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 27.422.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable (SICAV) BL EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.422, constituée sous la dénomination de McD NORTH AMERICAN GROWTH FUND suivant acte reçu en date du 12 février 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 82 du 28 mars 1988, et dont les statuts ont subi une refonte complète avec changement de la dénomination en BL EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable, suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, prénommé, en date du 21 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 467 du 14 décembre 1990, et des modifications par actes du notaire Marc Elter, prénommé, en date du:

- 14 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 344 du 20 septembre 1991,
- 26 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 395 du 13 octobre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Barthel, employée privée, demeurant à Trintange.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Nico Thill, employé privé, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tom Weiland, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame la présidente expose et l'assemblée constate:

A) La présente assemblée avait été convoquée pour le 9 avril 1996, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu par le notaire Frank Baden de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, alors empêché, en date du 9 avril 1996.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C du 20 avril 1996 numéro 202 et du 7 mai 1996 numéro 230;
- au journal «Luxemburger Wort» des 20 avril 1996 et 7 mai 1996;
- au journal «Tageblatt» des 20 avril 1996 et 7 mai 1996;
- au journal «ECHO» des 20 avril 1996 et 7 mai 1996;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

C) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5, suite au changement de la devise de consolidation de LUF en BEF.

2. Modification de la première phrase de l'Article 20 en vue de lui donner la teneur suivante:

«La société pourra conclure une convention avec un ou plusieurs conseillers, aux termes de laquelle ces derniers assureront les fonctions de conseil en investissements.»

BOULETRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.276.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of August 1st 1995

The co-option of Mr Bod Faber, maître en sciences économiques, Luxembourg, as a Director in replacement of Mr Marcel Urbing who resigned is ratified. The mandate of Mr Bob Faber will expire at the Annual General Meeting of 1999.

Certified true extract
BOULETRON HOLDING S.A.,
Société Anonyme
Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20500/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BEAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 27.983.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20490/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CALA IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.281.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 20 mai 1996 que l'assemblée générale des actionnaires a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20503/677/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CANREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.384.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

CANREAL S.A., Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20504/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BREMAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.783.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

BREMAAS S.A.,
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20501/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CAVES GALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 4, rue Nico Klopp.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(20511/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CENTRALE INFORMATIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 23.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 18, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour la S.à r.l. CENTRALE INFORMATIQUE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG, S.C.

(20513/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CIPARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.518.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 61, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Signatures.

(20515/580/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CIPARI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.518.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 1996

Démission

Pour des raisons de convenance personnelle, M. Rodney Haigh ne se représentera plus aux suffrages de l'Assemblée pour le renouvellement de son mandat.

Nomination

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, réélit en qualité d'Administrateur Madame Marie-Thérèse Relecom, Messieurs Hugo Ferreira, André Kahn, Gilbert Ernens et Jean-Louis Henkens pour un mandat qui expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

Certifié conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 41, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20516/580/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE EURO-ASIATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.590.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE EURO-ASIATIQUE

KREDIETRUST

Signatures

(20524/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CITY DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.117.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

CITY DEVELOPMENTS S.A.
Société Anonyme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20517/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CLIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.669.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

CLIO HOLDING S.A.
Société Anonyme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(20519/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CLIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.669.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juillet 1995

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Marc Mommaerts, François Mesenburg et Jacques Lebas sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Certifié sincère et conforme
CLIO HOLDING S.A.
Société Anonyme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20520/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CITY FINANCIAL ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 11.560.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CITY FINANCIAL ADMINISTRATION LIMITED, avec siège social à 1, White Hart Yard, London Bridge London SE1 1NX (Royaume-Uni),

ici représentée par Monsieur Jean-Paul Elvinger, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 12 février 1996,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 5 novembre 1973 fût constituée par acte de Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, la société à responsabilité limitée CITY FINANCIAL ADMINISTRATION (LUXEMBOURG), R. C. B numéro 11.560, dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil Spécial de 1973 page 11126;

- Les statuts furent modifiés suivant trois actes à savoir:
- un acte reçu par Me Camille Hellinckx, notaire prénommé, en date du 24 mars 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1975 page 4994, aux termes duquel acte la société a été transformée en société anonyme;
- un acte reçu par Me Marc Elter, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial de 1979 page 1074;
- et par un acte reçu par Me Marc Elter, notaire prénommé de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial de 1985 page 4273.
- La Société a actuellement un capital social de trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois représenté par trois mille (3.000) actions nominatives d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées;
- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société CITY FINANCIAL ADMINISTRATION (LUXEMBOURG);
- Par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;
- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société CITY FINANCIAL ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) déclare que tout le passif de la société CITY FINANCIAL ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) est réglé;
- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
- Sur ce, le mandataire du comparant a déclaré au notaire qu'aucun registre d'actions n'avait été tenu par la société ni aucun certificat d'action émis par les actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire du comparant celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Elvinger, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1996, vol. 90S, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1996.

A. Schwachtgen.

(20518/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CODITEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.967.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1996, le mandat du commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, a été renouvelé pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

Pour CODITEL INVEST S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20521/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CORFINA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 46.672.

The balance sheet as at December 31st, 1995, registered in Luxembourg on June 12th, 1996, vol. 480, fol. 37, case 8, has been deposited at the record office of the Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, on June 13th, 1996.

ALLOCATION OF RESULTS

– Profit for the year	LUF	3.917.473,-
– Results brought forward	LUF	(758.850,-)
– Allocation to the legal reserve	LUF	(157.931,-)
.....		
– To be carried forward	LUF	3.000.692,-

As for publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, June 12th, 1996.

Signature.

(20531/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

COFINAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.443.

Les bilans au 30 juin 1994 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

COFINAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(20522/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

COFINAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.443.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 28 mars 1996

- La démission de M. Marc Mommaerts pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- M. Bob Faber, maître en sciences économiques, Luxembourg, est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de décembre 1996.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Certifié sincère et conforme

COFINAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20523/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CONTINENTAL REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.098.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Signatures.

(20529/714/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CONTINENTAL REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.098.

Extrait de procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 mai 1996

L'Assemblée a le profond regret d'acter le décès de Monsieur Paul Lenoir, Administrateur de la société, survenu le 21 décembre 1995. Il n'a pas été pourvu à son remplacement, le nombre des Administrateurs passe de 4 à 3.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20530/714/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CONSEILS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.158.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour la Société

Signature

(20525/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CONSEILS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.158.

Société constituée suivant acte reçu par M^e Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 1995, publié au Mémorial C N° 237 du 1^{er} juin 1995.*Extrait sincère et conforme de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 1996 à 10.00 heures réunie au siège social de la Société 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg**Première résolution*

L'assemblée entend le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1995, et elle l'approuve.

Deuxième résolution

L'assemblée entend le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1995, et elle l'approuve.

Troisième résolution

L'assemblée approuve le bilan, compte de profits et pertes et annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 1995.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reporter à l'exercice suivant, le bénéfice de LUF 450.916 constaté à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 1995.

Cinquième résolution

L'assemblée vote décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes en fonction durant l'exercice clos le 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour extrait

Signature

Signature

Un Administrateur

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20526/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CONTESSA REAL ESTATE AND TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 35.744.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20527/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CONTINENTAL INVESTMENTS AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.032.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Signatures.

(20528/714/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ELECTRO-CONFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 29.249.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 303, fol. 18, case 2/1 et 2/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 1996.

ELECTRO-CONFORT S.à r.l.

Y. Schmit

Gérant

(20546/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CRACKER-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 30.630.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

B. Frèrejean
Director

(20532/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CROWN HOLDING & INVESTMENT LIMITED.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1a, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 40.195.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg-Strassen, le 11 juin 1996.

Signature.

(20533/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

CROWN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.629.

The balance sheet as at December 31st, 1995, registered in Luxembourg on June 6th, 1996, vol. 480, fol. 21, case 4, has been deposited at Trade Register of Luxembourg, on June 13th, 1996.

As for publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.
Luxembourg, June 11th, 1996.

(20534/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

DELIMMOBIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8214 Mamer, 12, rue Belair.
R. C. Luxembourg B 25.311.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1996.

(20535/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY S.A., Société Anonyme de droit suisse.

Siège social: Genève, Quai de l'Île 3.
Succursale à Luxembourg: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 8.310.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 avril 1996 que:

Messieurs Hyman Morton P.
Lendi Richard
Modoux Gérard
Moser François
Nicolazzi René
Nordmann Claude
Recanati Oudi
Recanati Raphael

sont nommés administrateurs de la société.
La durée de leur mandat est d'une année.

Pour inscription
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20539/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

DEWAAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.033.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 mai 1996 que l'Assemblée Générale Ordinaire délibérant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1995 a été reportée au 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour DEWAAY LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20536/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

DEWAAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.033.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 29 mai 1996 que:

La Fiduciaire Générale de Luxembourg est nommée réviseur d'entreprises pour une durée d'un an. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour DEWAAY LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20537/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

D.M.E., DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz, 10, rue de l'Avenir.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Serge Kraus, demeurant à Soleuvre, 87, rue de Limpach;

2) Monsieur Henri Knuppertz, demeurant à Kahler, 85, rue Principale.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE, S.à r.l. en abrégé D.M.E., S.à r.l. avec siège social à Foetz, 10, rue de l'Avenir; constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 septembre 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 29.211;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C de 1994, page 4.223.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Serge Kraus, prédit, déclare par les présentes, céder et transporter à Monsieur Henri Knuppertz, ici présent et ce acceptant, trois cent treize parts sociales (313) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE, S.à r.l. en abrégé D.M.E., S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu pour le franc symbolique.

Lequel montant Monsieur Serge Kraus, prédit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième et dernière résolution

Suit à la prédite cession de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Serge Kraus, pr�dit	687 parts
Monsieur Henri Knupperts, pr�dit	563 parts
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250 parts

Frais

Le montant des frais g n ralement quelconques, incombant   la soci t  en raison de la pr sente assembl e g n rale, s' l ve approximativement   la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et pass    Bettembourg en l' tude, date qu'en t te des pr sentes.

Et apr s lecture faite et interpr tation donn e aux comparants, tous connus de nous notaire par nom, pr nom,  tat et demeure, ils ont tous sign  avec Nous notaire le pr sent acte.

Sign : S. Kraus, H. Knuppertz, C. Doerner.

Enregistr    Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1996, vol. 823, fol. 15, case 3. – Re u 500 francs.

Le Receveur (sign ): M. Ries.

Pour exp dition conforme, d livr e   la soci t  sur demande aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

Bettembourg, le 4 juin 1996.

C. Doerner.

(20540/209/49) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 13 juin 1996.

**D.M.E., DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE, S.  r.l.,
Soci t    responsabilit  limit e.**

Si ge social: Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Statuts coordonn s d pos s au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1996.

C. Doerner.

(20541/209/8) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 13 juin 1996.

DIFFUSION FINANCE, S.  r.l., Soci t    responsabilit  limit e.

Si ge social: L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.

*Extrait du Protocole de l'Assembl e des actionnaires de la soci t  DIFFUSION FINANCE, S.  r.l.
sise 100, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg du 21 mai 1996   12.00 heures*

Les d cisions suivantes ont  t  adopt es   l'unanimit :

1. Accepter l'abandon par M. Alexandre Jodzishsky et M. Igor Tcheremnych de leur titre d'actionnaires.
2. Le capital enregistr  de la soci t  DIFFUSION FINANCE, S.  r.l. reste de 500.000,- LUF (cinq cent mille francs luxembourgeois) r parti en 500 actions de 1.000,- LUF chacune.
3. Les actions sont r parties entre les actionnaires de la mani re suivante:

Vladimir Vinogradoff, g�rant de la soci�t� DIFFUSION FINANCE, S.� r.l., r�sident � Filsdorf, Luxembourg, deux cent cinquante actions	250
Olga Alechina, r�sident � Filsdorf, Luxembourg, deux cent actions	200
Micha�l Golverg, n�gociant, r�sident � Moscou, Russie, cinquante actions	50
Total: cinq cent actions	500

4. L'adresse du si ge de la soci t  DIFFUSION FINANCE, S.  r.l. est modifi e. La nouvelle adresse est 100, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

DIFFUSION FINANCE, S.  r.l.

V. Vinogradoff

G rant de la soci t 

Enregistr    Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 42, case 12. – Re u 500 francs.

Le Receveur (sign ): J. Muller.

(20538/000/25) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 13 juin 1996.

EUDIMAT S.A., Soci t  Anonyme.

Si ge social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck.

R. C. Luxembourg B 16.677.

Les comptes annuels au 31 d cembre 1995, enregistr s   Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 18, case 1, ont  t  d pos s au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

*Pour la S.A. EUDIMAT
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG, S.C.*

(20555/503/11) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ARTIE, Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Madame Patricia Ignace, vendeuse, demeurant à Falisolle (B), clos Cortil Dewez,
2. - Mademoiselle Angélique Collart, sans état, demeurant à Sambreville (B), rue Lt Lemercier,
3. - Monsieur Thierry Maurice Robert Mouyard, éducateur, demeurant à Sambreville (B), chaussée de Charleroi,
4. - Monsieur Arthur Jean-Marie Fernand Collart, garagiste, demeurant à Sambreville (B), rue Lt Lemercier.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARTIE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente aussi bien à l'intérieur du pays, à l'exportation ou à l'importation de véhicules neufs et d'occasion, aussi bien de véhicules privés qu'utilitaires, légers et lourds; la location de tels véhicules; le courtage dans le cadre de vente ou de location de tels véhicules; les opérations d'entretien mécaniques relatives à de tels véhicules et les opérations de carrosserie relatives à de tels véhicules.

La société pourra encore faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cent francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune, entièrement souscrites et libérées à concurrence de 25%.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions restent nominatives jusqu'à leur totale libération.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s)

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 1996. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire cent actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. - Madame Patricia Ignace, préqualifiée, quarante-neuf actions	49
2. - Mademoiselle Angélique Collart, préqualifiée, quarante-neuf actions	49
3. - Monsieur Thierry Maurice Robert Mouyard, préqualifié, une action	1
4. - Monsieur Arthur Jean-Marie Fernand Collart, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été à raison de 25% (vingt-cinq pour cent) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Constatacion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais - Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 65.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale à tenir en 2002:

1. - Madame Patricia Ignace, vendeuse, demeurant à Falisolle (B),
2. - Monsieur Thierry Maurice Robert Mouyard, éducateur, demeurant à Sambreville (B),
3. - Monsieur Arthur Jean-Marie Fernand Collart, garagiste, demeurant à Sambreville (B).

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Thierry Maurice Robert Mouyard, aux fonctions de président du conseil d'administration.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Arthur Jean-Marie Fernand Collart, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager par sa seule signature la société vis-à-vis des tiers pour toutes les opérations rentrant dans la gestion journalière.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale à tenir en 2002: la société M&C GROUP S.A., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 9, rue Dicks, à L-4081 Esch-sur-Alzette.

Le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants que la société constituée nécessite l'obtention d'une autorisation à faire le commerce au Ministère des Classes Moyennes avant de commencer une quelconque activité commerciale.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ignace, A. Collart, Th. Mouyard, A. Collart, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 1996, vol. 824, fol. 66, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 1996.

J. Delvaux.

(20461/208/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

DIERICKX, LEYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme DIERICKX, LEYS & CO N.V., Société de Bourse Agréée, ayant son siège social à Kasteelpleinstraat, 44, 2000 Antwerpen,

ici représentée par le président du Conseil d'Administration Monsieur Wilfried H.R. Dierickx, agent de change, demeurant à B-2570 Schilde, Lijsterbeslaan 3,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Anvers, le 29 mai 1996.

2) Madame Monique Leys, agent de change, demeurant à B-2600 Berchem, 37, Marie-Joselaan.

3) Monsieur Francis Verset, agent de change, demeurant à B-6700 Waltzing, 1, rue de Lingenthal.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination – Siège – Durée – Objet – Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de DIERICKX, LEYS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet d'assurer toutes les opérations se rapportant à l'activité de gérant de fortune telle que régie par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La société peut exercer de plein droit les activités de conseiller en opérations financières, de courtier et de commissionnaire.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui relèvent directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000, - LUF) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives. Leur propriété est établie par une inscription sur le registre des actions nominatives de la société. Tout transfert d'actions est à effectuer par un acte de cession écrit signé du cédant et du cessionnaire. Le transfert de propriété ne devient effectif que lorsqu'il est inscrit sur le registre des actions nominatives de la société.

Les actions peuvent à tout moment être transformées en actions au porteur à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires.

Si un actionnaire, ou groupe d'actionnaires autres que les fondateurs acquièrent cinquante pour cent (50%) ou plus des actions de la société, il(s) doivent faire une offre d'achat sur les actions restantes appartenant aux autres actionnaires au même prix qu'ils ont payé pour obtenir la majorité des actions de la société et au minimum à la valeur comptable des actions.

Les actionnaires minoritaires ont deux mois de délai pour accepter l'offre.

Les transferts ou cessions d'actions se feront par priorité aux actionnaires restants.

En cas de désaccord sur le prix, la valeur sera fixée par le réviseur. Pour l'évaluation des actions, le réviseur tiendra compte de la valeur d'inventaire et des valeurs incorporelles du fonds de commerce.

En cas de refus des actionnaires d'acquiescer les actions proposées à la valeur ci-dessus ou en cas de non-réponse de leur part endéans le délai de trente jours, l'actionnaire sera libre de céder ses actions au cessionnaire proposé par lui.

Le prix de cession est payable dans les trois mois à compter de la demande de cession.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration – Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nominations sans terme, les nominations sont faites pour une année.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par un original écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. Les comptes annuels sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par le conseil d'administration.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale – Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) réviseur(s) d'entreprises.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution – Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

3) Les premiers administrateurs sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

4) Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les deux mille cinq cents (2.500) actions ont été souscrites comme suit par:

1) La société Dierickx, Leys & Co N.V., prénommée, mille neuf cent soixante-quinze actions	1.975
2) Madame Monique Leys, prénommée, cinq cents actions	500
3) Monsieur Francis Verset, prénommé, vingt-cinq actions	25

Total: deux mille cinq cents actions 2.500

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (350.000,- LUF).

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- a) Monsieur Wilfried H.R. Dierickx, agent de change, demeurant à B-2570 Schilde, Lijsterbeslaan 3.
- b) Madame Monique Leys, agent de change, demeurant à B-2600 Berchem, 37, Marie-Joselaan.
- c) Monsieur Francis Verset, agent de change, demeurant à B-6700 Waltzing, 1, rue Lingenthal.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Wilfried H.R. Dierickx, prénommé, à la fonction de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

Réunion du Conseil d'Administration

Les comparants se sont réunis en conseil d'administration et ont décidé de nommer comme administrateurs-délégués Madame Monique Leys et Monsieur Francis Verset, tous deux prénommés.

Ils auront conformément à l'article 12 des statuts le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Dierickx, M. Leys, F.Verset et F.Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 91S, fol. 29, case 2. – Reçu 250.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

F. Baden.

(20462/200/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

ESTERAFEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 32.141.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 11 mars 1996 que:

Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
Madame Lina Gozlan, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
ont été réélus au poste d'administrateur.

MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION, sise à Luxembourg, a été réélue au poste de commissaire aux comptes.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002 statuant sur les comptes de 2001.

L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20554/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.